

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 : AVEC LA FSU, JE ME FAIS ENTENDRE !

Du 27 novembre au 4 décembre, je vote pour la FSU et ses syndicats!

La FSU est la première fédération syndicale de l'Éducation nationale dans notre académie comme partout en France. Elle tient son originalité, sa force et son efficacité de ses syndicats. Les militant(e)s et les élu(e)s, présent(e)s sur nos lieux de travail, défendent nos métiers, nos conditions de travail et d'emploi, du primaire au supérieur. La FSU défend un service public d'éducation de qualité et se donne l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

La FSU et ses syndicats prônent un syndicalisme offensif de lutte et de propositions, un syndicalisme unitaire, démocratique, tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité. Ce sont ces valeurs que la FSU défend chaque jour dans un contexte toujours plus difficile, notamment dans notre région et les départements de notre académie. Et pourtant, vous pouvez compter sur vos élu(e)s FSU pour relever le défi.

Chaque voix pour la FSU et ses syndicats sera un message clair envoyé à notre administration et au ministère : il faut une politique éducative qui prenne réellement en compte les aspirations des personnels et fasse de l'Éducation nationale l'outil prioritaire de réussite pour tous les jeunes. L'enjeu est d'importance à l'heure où l'Éducation nationale est menacée dans ses capacités à exercer ses missions et où ses personnels voient leur situation se dégrader malgré les annonces ministérielles.

Votez pour un service public de l'éducation ambitieux !

Votez pour des métiers reconnus et revalorisés !

Votez pour le respect de nos professions !

Votez pour la réussite de tous les élèves !

Votez pour la FSU et ses syndicats !

DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014 AVEC LA FSU, JE ME FAIS ENTENDRE !

Gauvain End et Jean-Marie Koelblen (Co-secrétaires de la FSU Alsace)

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N°72
Octobre 2014

Trimestriel - Le numéro : 0,5 €
Directeur de la publication : Gauvain End
Imprimé par nos soins
N° de CPPAP : 0719S06943
ISSN : 1774-0096

SOMMAIRE

- 1 Éditorial
- 2 Comment créer et accéder à mon espace électeur ?
- 3 Budget 2015 : les fonctionnaires, les femmes et les retraités paient la facture
- 4 Réforme territoriale : le projet de loi (synthèse)
- 5 Réforme Territoriale : Peut-on vraiment accepter les attaques contre notre statut ?
- 5 Pour la défense des services publics et de leurs personnels, NON à cette réforme territoriale
- 6 Nouveaux rythmes scolaires, ce qu'on ne vous a pas encore dit !
- 6 Bilan social du rectorat
- 7 Liberté pédagogique : garantie de qualité
- 7 Des fonctionnaires trop nombreux et trop payés ?
- 7 L'enseignement professionnel : grand oublié de la refondation de l'École
- 8 La CGT Equipement-Environnement Alsace et Fessenheim
- 8 Manifestation de la colère des retraités : Actions du 30 septembre
- 9 Laïcité à l'École en Alsace et en Moselle





élections professionnelles

En ct,
Je vote
f.s.u.



CLIQUEZ - VOTEZ

À partir du 27 novembre et jusqu'au 4 décembre, vous serez appelé à élire vos représentants lors des élections professionnelles de l'Éducation nationale. Le vote sera électronique.

ÉTAPE1

Pour que votre voix compte
activez votre espace électeur

POUR VOTER, IL FAUDRA CRÉER VOTRE COMPTE ÉLECTEUR.
IL VOUS PERMETTRA :

- > de consulter les scrutins pour lesquels vous serez appelés à voter
- > de récupérer votre identifiant de vote, de créer ou recréer votre mot de passe
- > d'accéder au bureau de vote en ligne.



1

créer son compte

Dès le 22 septembre*

- > créez votre compte électeur
- > créez votre mot de passe

www.education.gouv.fr/electionspro2014
Ce mot de passe sera celui que vous utiliserez pour voter.
*jusqu'au 4 décembre

2

Confirmer la création de son compte

Un mail vous sera adressé dans votre messagerie professionnelle.
Cliquez sur le lien de confirmation.

NE PAS CONFONDRE
messagerie professionnelle
et i-Prof

Votre messagerie professionnelle :
<https://courrier.ac-strasbourg.fr>

ÉTAPE2

POUR QUE VOTRE VOIX COMPTE,
CONSERVEZ VOTRE IDENTIFIANT DE VOTE



RÉCEPTION DE Votre identifiant DE VOTE



> Votre identifiant de vote arrivera, entre le 4 et le 13 novembre, sous pli cacheté sur votre lieu d'affectation.



> Il arrivera à votre domicile si vous êtes remplaçant-e ou en situation particulière (congé parental, CLM, CLD...)

VOUS N'AVEZ PAS RECU VOTRE IDENTIFIANT LE 13 NOVEMBRE ?

Ou vous souhaitez l'avoir sur un autre support ?
Vous pouvez l'obtenir via votre compte électeur.
> Il vous sera envoyé par mail ou par SMS.

En cas de problème,
contactez votre section départementale :

fsu67@fsu.fr

Mot de passe créé ?
Identifiant récupéré ?
DÈS LE 27 NOVEMBRE, VOTEZ !

ÉTAPE3

POUR QUE VOTRE VOIX PORTE,
DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE, VOTEZ !

1

ESPACE ÉLECTEUR

- > Je me rends sur mon espace électeur
 - > avec mon adresse professionnelle (prenom.nom@ac-strasbourg.fr)
 - > et le mot de passe que j'ai créé en activant cet espace.
- > Je clique sur « Mes scrutins »

2

Je vote

Un mail vous sera adressé dans votre messagerie professionnelle.
Cliquez sur le lien de confirmation.

VOUS ÊTES TITULAIRE ?

> Vous avez 4 scrutins.

VOUS ÊTES PE STAGIAIRE OU NON TITULAIRE OUI ?

> Vous avez 2 scrutins.

VOUS ÊTES NON TITULAIRE AESH, AED ?

> Vous avez 3 scrutins.

VOUS ÊTES DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE SEGPA, D'AREA OU DÉTABLISSMENT SPÉCIALISÉ ?

> Vous avez 5 scrutins.

**VOTEZ
FSU**

PLUS NOMBREUX POUR ÊTRE PLUS FORTS,
DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE



FSU 67 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG Tél. : 03 88 35 17 16 Courriel : fsu67@fsu.fr

FSU 68 19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE Tél. : 03 89 64 16 61 Courriel : fsu68@fsu.fr

<http://alsace.fsu.fr> - <https://www.facebook.com/fsu.alsace>



Budget 2015 : les fonctionnaires, les femmes et les retraités paient la facture

La présentation du budget de la sécurité sociale et du budget de l'Etat montre que le gouvernement persiste dans son choix de baisse des dépenses publiques : 50 milliards d'économie d'ici 2017 dont 21 milliards en 2015.

Ces économies pèsent lourdement sur nombre de salariés, de jeunes et de retraités, retraités qui ont rappelé le 30 septembre la nécessité d'améliorer leur pouvoir d'achat et qui contestent la loi d'adaptation au vieillissement, notoirement insuffisante au regard des besoins. Ce programme d'économies impose aussi des restrictions au budget de la Sécurité sociale avec un coup de rabot de 700 millions d'euros sur les prestations familiales.

Le débat qui s'ouvre autour de ce projet de budget ne doit pas faire l'impasse sur les origines de la crise économique et financière que nous subissons depuis 2008. Elle a pour origine la crise de la finance et de la spéculation. Ce ne sont pas les citoyens qui coûtent chers, ce ne sont pas les salariés ni les retraités qui en sont la cause. Dans ce contexte, maintenir les aides aux entreprises sans en interroger les principes et modalités c'est accepter à terme d'aller dans l'impasse. Tous les indicateurs montrent effectivement que ce sont les grandes entreprises qui sont par exemple les principales bénéficiaires du CICE.



La FSU, qui rappelle que la France est un pays riche, tient aussi à rappeler que les dépenses de l'Etat sont autant d'investissements indispensables au bon fonctionnement de notre société. Les services publics et de la Fonction publique doivent pouvoir jouer tout leur rôle dans la relance de l'activité de notre pays, dans la lutte contre les inégalités et dans l'anticipation des mutations à venir. La FSU alerte le Gouvernement sur les conséquences de ce budget pour la Fonction publique. A quelques jours de l'ouverture des négociations pour l'avenir de la Fonction publique, ce projet de budget, s'il devait rester en l'état, acte l'absence de revalorisation du point d'indice et une stabilisation des effectifs de l'Etat. Les créations de postes dans quelques ministères ne peuvent masquer plus longtemps une austérité réelle. Le gouvernement doit mettre fin au gel du point d'indice des agents de la Fonction publique.

Une politique plus redistributive et plus juste, plus porteuse d'avenir n'est guère envisageable sans réelle réforme fiscale guidée par une volonté de répartir mieux et de manière plus équitable les richesses produites. Ce n'est pas le choix actuel du gouvernement.

A rebours d'une austérité qui nous mène droit dans le mur, il est urgent de conduire les réformes nécessaires pour plus de justice sociale, plus d'égalité et construire des perspectives de progrès social dans le cadre d'une cohésion sociale garantie. C'est en ce sens que la FSU portera à nouveau ses exigences notamment auprès du Conseil National des Services publics qui se met en place, et qu'elle interviendra auprès des parlementaires pour leur demander de corriger ce projet de budget.

Réforme territoriale : le projet de loi (synthèse)

Le Gouvernement veut passer de 22 à 13 régions métropolitaines, avec une entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Six régions resteraient inchangées : la Bretagne, le Centre, la Corse, l'Île de France, le Pays de la Loire et la Provence Alpes Côte d'Azur.

Un regroupement Alsace-Lorraine-Champagne-Ardennes (ALCA) est envisagé. Le nouveau conseil régional ALCA comptera 169 élus, c'est-à-dire l'addition des effectifs des conseils régionaux actuels. Chaque département disposera d'un siège au minimum.

La clause de compétence générale des régions est supprimée ; la possibilité d'intervention en matière de logement et d'habitat, ainsi qu'en matière de politique de la ville et de rénovation urbaine est cependant garantie.

La région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique.

La région devient l'unique responsable de la planification dans le domaine des déchets, via sa mission d'élaborer un SRADDT (schéma d'aménagement et de

développement durable) étendu aux orientations en matière de mobilité, de climat, d'air, d'énergie. Ce SRADDT s'imposera aux documents de planification des autres collectivités (ex : les PLU, plan locaux d'urbanisme).

En sus de sa compétence en matière de TER, la région sera responsable des transports routiers non urbains et de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires (à partir de septembre 2017).

Les lycées et collèges sont placés sous la responsabilité unique de la région pour leur construction et leur entretien ; elle établira les programmes prévisionnels des investissements, arrêtera la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.

Les intercommunalités seront renforcées. La clause générale de compétence des départements est supprimée ; leurs compétences en matière d'accueil des jeunes enfants, d'autonomie des personnes et de solidarités territoriales sont confirmées.

La culture, le sport et le tourisme demeurent des compétences partagées par l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales (communes, départements).

Des dispositions relatives aux agents, fonctionnaires et non titulaires, sont prévues pour apporter un certain nombre de garanties statutaires.

La majorité politique alsacienne ressort des tiroirs une Alsace unique, qui serait la 14e région. Bonjour le déni de démocratie ! Le projet est d'ailleurs dénoncé par l'ensemble de la classe politique lorraine. Le PS alsacien privilégie le mariage avec la seule Lorraine. Rottner, maire de Mulhouse, s'appuyant sur une pétition qui a connu un relatif succès, a défendu l'idée d'une Alsace intégrant le Territoire de Belfort et Sochaux-Montbéliard, qui serait alors le 1er pôle industriel français.

Au sein du CESER, j'ai défendu les positions de la FSU ; la CGT est sur la même longueur d'ondes que nous, la CFDT me donne l'impression d'être plus mitigée et partagée sur la question.

Personnellement, et si réforme il devait y avoir, je pense qu'il aurait fallu laisser du temps au débat démocratique et commencer par la répartition des compétences.



Réforme Territoriale : Peut-on vraiment accepter les attaques contre notre statut ?

« Que demain les enseignants soient sous l'autorité de la région, je n'y vois pas d'inconvénient » affirme Alain Roussel, président de l'Association des Régions de France.

Passer sous l'autorité des collectivités territoriales est une hypothèse qui n'a, aujourd'hui, plus rien d'ubuesque. En effet, la réforme territoriale actuellement en discussion doit déboucher sur la refonte de l'organisation des services publics, de la gestion des personnels, de leurs missions, de leurs postes, de leurs statuts. A ce titre, le service public d'Education du 1er degré ne semble pas devoir être épargné.

Déjà la réforme des rythmes scolaires a permis l'émergence d'une école des territoires. Ainsi, dans notre département, comme au niveau national, on observe une multiplication des emplois du temps, souvent dictés par les municipalités ou le transport scolaire organisé par le Conseil Général. La disparité des horaires a induit une modification des obligations de services des titulaires remplaçants et des collègues travaillant sur postes fractionnés. Le décret du 23.08.14 acte l'annualisation du temps de service de ces enseignants qui peuvent, désormais, effectuer jusqu'à 28 heures hebdomadaires. Ils devront négocier individuellement, avec l'employeur, les modalités de récupération des heures « en trop ».

Ne s'agit-il pas là d'une 1ère étape afin de parvenir, comme le souhaite Marylise Lebranchu, à une « réduction de la gestion strictement statutaire (des personnels) au bénéfice du droit souple » ?

En tout état de cause, la FSU continuera à se battre pour défendre les services publics, ses agents et leurs acquis sociaux afin que ceux-ci puissent exercer sereinement leurs missions !



Géraldine Delaye, SNUipp-FSU 67



Pour la défense des services publics et de leurs personnels, NON à cette réforme territoriale

Le SNUCLIAS-FSU est une union de syndicats des agents des collectivités locales, des ministères de l'Intérieur (Préfectures), des Affaires Sociales et des Finances. Il défend un syndicalisme offensif, unitaire, pluraliste et démocratique.



Le bureau national du SNUCLIAS-FSU réuni les 26 et 27 juin 2014 à Pantin dénonce le projet de réforme territoriale tant sur la forme que sur le fond. Sans consultation des citoyens, sans mandat, et a contrario de l'engagement pris par le Président de la République fin janvier 2014, le gouvernement engage un véritable « chamboule tout » de

l'organisation territoriale. Faisant fi d'un quelconque bilan de la décentralisation engagée au début des années 80, avec pour seuls arguments des économies budgétaires improbables et un motif contestable sur la taille des régions, le gouvernement Valls veut imposer un chaos institutionnel sans précédent. Des centaines de milliers d'agents territoriaux assurant des missions aussi essentielles que l'aide aux personnes âgées, l'entretien de la voirie départementale, la protection de l'enfance, l'organisation des transports scolaires, le financement des transports ferroviaires régionaux, la restauration scolaire et l'entretien des collèges et lycées, les services sociaux, le soutien à la culture... sont concernés par ce projet précipité et dangereux.

Pour le SNUCLIAS-FSU toute réforme doit assurer la solidarité et la coopération entre les collectivités territoriales, l'égal accès de tous aux droits sociaux fondamentaux sur l'ensemble du territoire de la République. Elle doit aussi permettre le respect et la garantie des droits individuels et collectifs des personnels.

Motion votée à l'unanimité par le bureau national du Snuclias-FSU, les 26-27 juin 2014



Nouveaux rythmes scolaires, ce qu'on ne vous a pas encore dit !

Plutôt que d'améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves, le gouvernement a préféré imposer à tous une réforme des rythmes mal préparée, mal ficelée et insuffisamment financée. Des nouveaux rythmes pour la réussite des élèves ? Pour le SNUipp-FSU c'est surtout ajouter une inégalité territoriale à l'inégalité sociale et scolaire.

Quelle déconvenue pour les parents de s'apercevoir que ces activités ne se tenaient qu'une fois par semaine au mieux, qu'elles étaient parfois payantes ou qu'elles n'étaient parfois pas organisées du tout ou remplacées par une garderie.

Outre les frais de garde plus élevés pour les parents et pour les enseignants, les difficultés supplémentaires pour organiser la vie quotidienne ou encore la gestion compliquée des locaux avec les enseignants chassés de leur classe ou de recrutement de personnels qualifiés ou la fatigue des élèves, on constate déjà un certain nombre d'autres dégâts collatéraux.

A Strasbourg, la Ville qui assurait les transports scolaires pour la patinoire vient d'annoncer qu'elle ne paierait plus ces transports compte tenu des énormes frais engagés pour les activités périscolaires. Les enseignants ont donc annulé leurs séances en masse... d'où une volte-face de la Ville qui a mis en place un fonds de soutien transitoire pour les écoles en grande difficulté... jusqu'aux décisions budgétaires de décembre.

De même, pour faire face à l'augmentation de travail des agents liée à la mise en place des rythmes scolaires et à la hausse de la fréquentation des restaurants scolaires, la CUS vient de décider d'externaliser le ménage des écoles et de recruter des vacataires aux postes d'ATSEM, ouvrant ainsi la voie à une privatisation rampante de ces services en faisant le choix de moins de service public et de moins d'agents.

Dans le Haut-Rhin, injonctions contradictoires sur la place des enseignements dits fondamentaux dans l'emploi du temps : dans une circonscription de 8h à 10h, dans une autre après 10h, ailleurs pas de piscine et de religion les matins (et si on supprimait le droit local religieux).

Entendez-vous Mesdames et Messieurs les IEN ?!

Virginie Solunto, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU 67
et Anne-Sophie LAMBS, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU 68



Bilan social du rectorat

Lors du dernier comité technique académique (CTA) l'administration a présenté un bilan social que la FSU a contesté dans son contenu. En effet la quasi-totalité des éléments (plus de 50 pages de tableaux et de chiffres) sont des répartitions par sexe et par âge dans les différents emplois (démographie des personnels administratifs, du premier et du second degré, parcours professionnels, promotions et mobilité) et ne présentent pas d'intérêt majeur. Nous aurions préféré des éléments de rémunération et de l'évolution de celle-ci pour les 27000 agents de notre académie. Sur ce sujet pas un mot !

Une petite exception cependant : des chiffres sur la journée de carence dans notre académie :

HIER	AUJOURD'HUI
	
PUNI D'ÊTRE MALADE	FIN DU JOUR DE CARENCE LA FSU S'EST BATTUE POUR QUE LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE NE SOIENT PLUS PUNIS (MISE QUE MALADES)
 Avec la FSU, pour le Service Public !	

14385 jours de carence ont été prélevés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2012. **11600** agents ont été amputés d'une ou plusieurs journées sur leur traitement !

L'économie réalisée est donc conséquente pour les dépenses publiques. Malheureusement aucun élément ne nous est fourni pour voir si le nombre de jours d'arrêt a baissé par rapport aux années précédentes. Pourtant il nous avait été expliqué que ça aurait cet effet positif pour nos élèves, des personnels moins absents...

Grâce à l'action de la FSU, depuis le 1er janvier 2014, la journée de carence a été supprimée.

Liberté pédagogique : garantie de qualité

Qu'y a-t-il vraiment sous le socle ?



Pour le SNES-FSU, le cycle CM1-CM2-6e et le conseil école-collège ne sont pas des réponses adaptées à la situation. Outre un fort surcroît de travail certain pour tous, quid du respect des spécificités de chaque degré et de l'indispensable revalorisation de nos métiers ? Combien de réunions pour parvenir à harmoniser l'ensemble des collèges et des écoles associées sur des programmes de 3 ans sans repères annuels forts ? En tout cas la liberté pédagogique doit rester un élément structurant de nos métiers d'enseignants.

Une bonne liaison entre les divers cycles et degrés est pourtant nécessaire pour dispenser à nos jeunes une formation solide et leur permettre de développer leur esprit critique. La FSU porte un projet de culture commune, véritable ciment pour les jeunes de notre pays.

L'argent public se fait rare mais l'avenir de nos jeunes doit être une priorité. La FSU ne se résigne pas et s'est opposée au socle commun de 2005, trop proche du kit de survie. Le projet de nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, soumis à consultation, est décrié par certains qui le trouvent trop ambitieux mais avec quelques amendements il pourrait s'approcher du projet du SNES-FSU.

José Pozuelo, secrétaire académique du SNES-FSU



Des fonctionnaires trop nombreux et trop payés ?

83 idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique démontées dans un petit livre de poche signé par Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, pour tordre le coup aux clichés et rétablir des vérités.

Alors que la croissance est en panne, que l'on parle beaucoup du déficit public, on entend dire que ce serait « la faute des fonctionnaires » (en témoigne la récente sortie de Sarkozy). Les agents de la fonction publique de l'État seraient « trop nombreux », « pas assez efficaces ». Ils seraient « mieux payés que les salariés du privé », « préservés de la précarité » et « privilégiés grâce la garantie de l'emploi » dont ils bénéficient.

Comment stopper la propagation de ces poncifs aussi inexacts que nocifs ? Qui sait ce qu'est un fonctionnaire ? Que sait-on des agents précaires ? Comment et combien sont-ils payés ? Où travaillent-ils ? Comment sont-ils recrutés ?

Bernadette Groison a écrit ce livre pour répondre à 83 questions de ce type, fournir une réponse argumentée aux campagnes de dénigrement des fonctionnaires, au « fonctionnaire bashing » et pour rétablir des vérités - sans complaisance et sans masquer les réalités, en s'appuyant sur des sources précises et fiables.



L'enseignement professionnel : grand oublié de la refondation de l'École

L'Enseignement Professionnel (EP), malgré la Refondation de l'École n'a toujours pas été revalorisé et les conditions de travail se dégradent d'où un problème de recrutement (24.5% de postes non pourvus au dernier concours national). Suite à la Conférence Sociale l'EP sous statut scolaire subit de plein fouet la propagande effrénée du Gouvernement sur l'apprentissage (voie concurrente et souvent PRIVEE hors Alsace-Moselle).

Pourtant, on constate une frilosité des entreprises depuis le passage à 3 ans du Bac Pro (au lieu de 2 ans après 2 ans de BEP). L'EP sous statut scolaire est le meilleur rempart contre le décrochage scolaire, car en tant que service public, il s'adresse à TOUS les élèves...D'autant que malgré le forcing pro-apprentissage, les ruptures de contrat sont fréquentes.

En conclusion, le SNUEP-FSU revendique TOUJOURS le retour au Bac Pro 2 ans et la fin du tout-CCF (Contrôle en cours de formation).

Pascal Thil, secrétaire académique du SNUEP-FSU



La CGT Equipement-Environnement Alsace et Fessenheim

Lors de son passage en Alsace, en juin 2014, Thierry Lepaon, secrétaire national de la Cgt a prononcé un discours demandant le maintien en activité de la centrale nucléaire de Fessenheim et annonçant que « la CGT irait au rapport de force, en cas de fermeture ».

La CGT Equipement-Environnement – Equipement Alsace, dans une lettre s'oppose à ce discours, qu'elle juge comme décrédibilisant la CGT auprès des salariés et n'étant pas

Elle dénonce :

- La course au profit maximum et ses conséquences sur l'emploi (conditions de travail et de salaires, appel à la sous traitance), ainsi que sur les modes de gestion (absence de transparence, aucun contrôle démocratique, choix faits sans tenir compte de leurs conséquences possibles.) mettant en danger les personnels et les populations.

Elle signifie l'urgence de la fermeture de la centrale et de son démantèlement avec les salariés de la centrale.

Les arguments invoqués, sont :

- Le lien entre uranium et énergie nucléaire, qui en fait une énergie non-renouvelable
- La question des déchets, de leur recyclage partiel et de leur dangerosité.
- Le coût de l'énergie nucléaire, plus élevée que toutes les autres : coût de l'uranium, de l'entretien, des mesures de sécurité nécessaires, d'élimination des déchets.
- L'augmentation des risques due aux économies d'entretien. De plus les assurances ne couvrent pas le risque nucléaire.
- La question du démantèlement et de son coût
- L'arrêt complet de la centrale depuis le 18/04/2014 n'a pas entraîné de restriction d'usage de l'électricité en Alsace, ni dans l'activité industrielle.

En conclusion, la CGT demande un débat sur « l'utilisation d'une énergie non maîtrisée, les missions de service public des agents d'ERDF et des sous –traitants » et « l'organisation d'une consultation des militants »

<http://www.reporterre.net/spip.php?article6205>



Marjolaine Bautz, SNES-FSU

Manifestation de la colère des retraités : Actions du 30 septembre

Le 3 juin 2014, des organisations syndicales et associations de retraité-e-s ont organisé une très forte manifestation nationale de 20000 personnes pour le pouvoir d'achat des pensions, une loi d'adaptation de la société au vieillissement à la hauteur des besoins et des services publics de qualité.

Pour l'essentiel, le gouvernement est resté sourd à nos appels.

C'est bien l'ensemble des pensions et des prestations familiales qui seront bloquées jusqu'au 1 octobre 2015.

Et ce n'est pas une « prime exceptionnelle » de 40 euros, un passage du minimum vieillesse de 792 à 800 euros qui peut compenser les pertes de pouvoir d'achat enregistrées par les « réformes » successives. Elles représentent une aumône par rapport aux efforts consentis par ailleurs et dont les résultats sont sans doute voués à l'échec.

Le vote à l'Assemblée, le 17 septembre **de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement** peut être portée au crédit des actions menées autour du 3 juin.

Malgré des aspects positifs indéniables, **cette loi n'est pas à la hauteur de nos exigences** (abandon du 2° volet EHPAD, insuffisance notoire des 645 millions d'euros consacrés à l'APA à domicile, absence de création de services public de proximité...).

Pour toutes ces raisons, **des rassemblements unitaires ont eu lieu dans tous les départements devant les préfectures.**

L'intersyndicale du Bas-Rhin CGT, FO, CFE-CGC, FSU, FGR-FP, s'est rassemblée devant la préfecture de Strasbourg. L'intersyndicale du Haut- Rhin CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, FGR s'est rassemblée devant la sous-préfecture de Mulhouse.

Les manifestants ont fait entendre haut et fort leurs **revendications, notamment** :

- ✓ l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités,
- ✓ la revalorisation décente des pensions les plus modestes,
- ✓ le retour à une revalorisation annuelle de pensions au 1 janvier de l'année,
- ✓ une loi plus ambitieuse du vieillissement de la population notamment de son financement solidaire dans la cadre de la sécurité sociale,
- ✓ le développement et le renforcement de services publics de proximité indispensables au mieux vivre collectif (santé, transports, culture, sécurité...).

Nous nous réunirons en octobre pour la poursuite de l'action. Le combat continuera.

Françoise Eiden, SNES-FSU67



Laïcité à l'École en Alsace et en Moselle

Point d'étape : Est-ce qu'on avance ?

Un large collectif de huit organisations laïques d'Alsace et de Moselle a renouvelé auprès des ministres concernés du premier gouvernement Valls sa demande d'audience. Une fois encore une délégation de ces organisations a été reçue début juillet au ministère de l'Education nationale par le conseiller R. Guerry. Pour le premier ministre c'est le conseiller E. Stoskopf qui nous a reçus. Les documents utiles (pas toujours connus à Paris) leurs ont été remis. Les entretiens ont été cordiaux mais n'ont donné lieu à aucun engagement. Comme nous l'a confirmé Mr Stoskopf toute modification même simplement réglementaire ressortit d'emblée à un choix politique ce qui compte tenu du climat actuel risque de freiner les tentatives d'évolution du statut religieux local.



Le remaniement ministériel récent avec le départ de Benoît Hamon nous a conduits à renouveler notre demande d'audience afin de maintenir le lien avec le ministère de l'Education nationale. On attend.

Sur le même sujet un nouveau terrain de débat et de proposition s'est ouvert avec la mise sur pied officielle de la Commission du Droit Local d'Alsace-Moselle (CDLAM) présidée par le député Armand Jung. Elle a pour mission de proposer des évolutions du droit local. Si certains rêvent d'en faire le tremplin d'une pérennisation-« éternalisation » et d'un élargissement du droit local rappelons tout de même qu'en vertu de l'arrêt Somodia du Conseil Constitutionnel de 2011 aucune modification ne peut aboutir à une extension du périmètre d'application.

On s'étonnera de la composition de cette commission qui ne comprend ni syndicaliste, ni représentant d'organisation laïque mais inclut pourtant les représentants éminents des principaux cultes. Promesse d'une prochaine audition devant une de ses sous-commissions a été faite à Laïcité d'Accord. On attend.

En attendant les organisations laïques ne restent pas les bras croisés et organisent un colloque à l'Université sur la laïcité et l'enseignement auquel vous êtes conviés.

Samedi 15 novembre 2014 - Colloque de 9h à 13h

Salle de conférence de la Misha 5, allée gal Rouvillois organisé par : Fédération des parents d'élèves, Unsa-Education Alsace, Fédération Syndicale Unitaire, Cercle Jean Macé de Strasbourg, Laïcité d'accord.

Soutenu par la LDH 57 et 68, le CJM 57, FOL 57

La laïcité confrontée au statut scolaire en Alsace et en Moselle : incompatibilités et compatibilités ?

Modérateur : Michel Seelig

- Présentation du collectif laïque et rappel de ses interventions : Bernard Anclin
- La laïcité dans l'enseignement supérieur, des régressions travesties : par Françoise Olivier-Utard, historienne
- Quel avenir pour la laïcité à l'École en Alsace-Moselle ? par Jean-Marie Gillig.
- Débat avec la salle. Pause et conférence de presse
- La laïcité, une ardente obligation pour éduquer et transmettre à l'École en France et en Europe par Politanski maître de conférence à l'ESPE
- De quelques commissions et comités concernés par la laïcité en Alsace. Michel Seelig
- Débat et synthèse